

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUILLET 2016**

Délibération
n° 2016.07. 88.B

CPER article 19.1 :
demande de
subvention
technoparc

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juillet 2016**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

**DELIBERATION
N° 2016.07. 88.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

CPER ARTICLE 19.1 : DEMANDE DE SUBVENTION TECHNOPARC

Dans le cadre de sa politique d'innovation, GrandAngoulême développe une offre destinée aux entreprises et jeunes pousses innovantes autour de son Technoparc, à construire au Grand Girac (Saint-Michel), dans le prolongement de son actuelle pépinière d'entreprises.

Les enjeux principaux sont d'en faire :

1) un lieu d'accueil répondant aux besoins :

- des entreprises en développement ou des créateurs d'entreprises à contenu innovant et technologique,
- des projets individuels des cadres, ingénieurs, techniciens des grands groupes locaux s'inscrivant par exemple dans une logique d'essaimage,
- des projets individuels et collectifs des étudiants, des doctorants, des post-doc et des enseignants du centre des études supérieures industrielles (CESI), de l'institut universitaire de technologie (IUT), de la cité des formations professionnelles (CIFOP), ...

2) un lieu support d'expérimentations sur le plan de l'excellence énergétique et écologique des bâtiments, notamment avec l'expérimentation d'un système de production, stockage et restitution d'énergie (pile à combustible à hydrogène) avec Nexeya Systèmes et le CEA Tech.

Le bâtiment visera par ailleurs une performance exemplaire, conforme à la labellisation Bâtiment à Énergie Positive (BEPOS).

La programmation, approuvée par délibération du conseil communautaire du 12 mai 2016, a permis de fixer les objectifs urbanistiques, architecturaux et fonctionnels de ce bâtiment-phare de 1800 m² dédié à l'innovation.

Le projet a été retenu par l'État et la Région dans le cadre du contrat de plan, au titre de son volet territorial – article 19.1 équipements de centralité.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Travaux Bâtiment	3 008 000	FEDER / REGION	2 000 000
Aménagements extérieurs	75 200	(44,4%)	
Panneaux photovoltaïques	200 000	ETAT	1 500 000
Imprévus, révisions prix Travaux	180 576	(33,3%)	
Études, Honoraires, Maîtrise d'œuvre	615 698	GRANDANGOULEME	1 000 000
Équipement	20 000	(22,2%)	
Divers	200 526		
Sous-total Bâtiment (AP)	4 300 000		
Sous-total RH internes affectées au projet et coûts indirects (valorisations)	200 000		
TOTAL OPERATION TECHNOPARC	4 500 000		4 500 000

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers dans le cadre du contrat de plan État Région 2015/2020 et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2016	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2016